



Démarches a effectuer pour que le propriétaire entame les travaux

Par **ptitecris**, le **04/11/2009** à **21:39**

Bonjour,
Je suis locataire d'une vieille maison depuis 3 ans. Le bail s'est terminé le 1er septembre et n'a pas été renouvelé.
L'année dernière mon propriétaire m'a promis de faire faire des travaux dans la maison, mais aucune démarche n'a même pas été faite.
Il devait refaire la toiture car en temps de pluie nous avons des fuites et l'eau s'infiltre dans les chambres, ainsi que les fenêtres car elles sont vieilles et n'isolent pas du froid.
La maison est humide et froide (traces de moisissure sur certains murs et au plafond), par conséquent mon fils de 2 ans tombe régulièrement malade.
J'aimerais savoir quels sont mes droits pour que les travaux soient enfin effectués (gêler le loyer ? démarches de tout genre ? ...)
Je paie toujours le loyer mais je n'ai pas de bail, est ce que je dois en re-signer un ou est ce qu'il se renouvelle automatiquement?
Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **11:05**

A.D.I.L 81 Association Départementale Information sur le Logement
3 Boulevard Lacombe
81000 Albi
05 63 48 73 80
Fax: 05 63 48 73 81
Bonjour, votre bail a été reconduit tacitement pour trois ans, ne faites pas justice vous même, contactez l'Association ADIL à Albi, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront à faire valoir vos droits, tenez bon, cordialement.